



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/20602  
24 avril 1989

ORIGINAL : FRANCAIS

---

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A l'issue de consultations avec les membres du Conseil, le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom du Conseil, la déclaration suivante à la 2858<sup>e</sup> séance, le 24 avril 1989, dans le cadre de l'examen du point intitulé "La situation au Moyen-Orient" :

"Les membres du Conseil de sécurité, gravement préoccupés par les souffrances qui résultent pour les populations civiles de l'aggravation de la situation au Liban, réaffirment leur déclaration du 31 mars dernier par laquelle ils demandaient notamment à toutes les parties de répondre favorablement aux appels lancés en faveur d'un cessez-le-feu effectif.

Ils renouvellent leur plein appui à l'action menée par le Comité ministériel de la Ligue des Etats arabes dirigé par S. E. cheikh Sabah Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, Ministre des affaires étrangères du Koweït, en vue de mettre un terme aux pertes de vies humaines, de soulager les épreuves de la population libanaise et de parvenir à un cessez-le-feu effectif indispensable à un règlement de la crise au Liban.

Ils invitent le Secrétaire général, en liaison avec le Comité ministériel de la Ligue arabe, à déployer tous ses efforts et à prendre tous les contacts utiles en vue de parvenir à ces mêmes objectifs."

-----